

Original : anglais

**PROJET DE RÉSOLUTION DE L'ICCAT SUR
L'HARMONISATION ET L'AMÉLIORATION DE LA SÉCURITÉ DES OBSERVATEURS**

Proposition soumise par la Norvège

NOTANT les programmes régionaux d'observateurs (ROP) mis en place par l'ICCAT ;

RAPPELANT que la Convention internationale sur les normes de formation du personnel des navires de pêche, de délivrance des brevets et de veille (OMI STCW-F), adoptée par l'Organisation maritime internationale (OMI) en 1995, énonce les normes de formation en sécurité pour le personnel à bord des navires de pêche en mer ;

RAPPELANT ÉGALEMENT, le cas échéant, l'Accord de 2012 du Cap (CTA), adopté par l'Organisation maritime internationale (OMI), qui définit les normes des navires de pêche et comprend d'autres réglementations destinées à protéger la sécurité des équipages et des observateurs et à offrir des conditions équitables à l'industrie, et reconnaissant que la ratification de cet accord abordera et augmentera la sécurité des observateurs grâce à des normes de sécurité appropriées pour les navires, les équipements de sécurité et les dispositifs de communication ;

NOTANT les défis qui se posent aux observateurs en matière de santé, de sécurité et de bien-être ;

COMPTE TENU de la quatrième réunion du Groupe de travail ad hoc mixte FAO/OMI/OIT sur la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et sur les questions connexes (GTC 4), qui a recommandé à l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) d'étudier la façon de promouvoir la sécurité des observateurs des pêches dans le monde au moyen du processus le plus approprié et que ce processus devrait examiner les informations disponibles et les mesures nationales et régionales existantes sur la sécurité, la sûreté et les conditions de travail et de vie des observateurs des pêches dans le cadre des programmes d'observateurs existants et se fonder sur les informations par l'OMI, l'Organisation internationale du travail (OIT) et d'autres organisations et parties prenantes concernées, en tenant compte des points de vue exprimés par les participants à la GTC 4 ;

RECONNAISSANT que les défis qui se posent aux observateurs en matière de santé et de sécurité sont globaux et que les solutions devraient être harmonisées dans la mesure du possible afin de garantir des conditions équitables et de faciliter la mise en œuvre au niveau national ;

SOULIGNANT qu'il est justifié d'améliorer le dialogue au niveau national entre les autorités compétentes et leurs exploitants de navires de pêche ;

**LA COMMISSION INTERNATIONALE POUR LA CONSERVATION
DES THONIDÉS DE L'ATLANTIQUE (ICCAT) DÉCIDE CE QUI SUIT :**

1. La Commission évaluera les résultats de la quatrième réunion du Groupe de travail ad hoc mixte FAO/OMI/OIT sur la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et les questions connexes tenue à Torremolinos (Espagne), du 23 au 25 octobre 2019, et envisagera les actions de suivi appropriées.
2. Les CPC s'engageront à renforcer le dialogue avec leurs propriétaires, équipage et exploitants de navires de pêche en vue de sensibiliser l'opinion aux problèmes de santé et de sécurité auxquels sont confrontés les observateurs, renforçant ainsi la coopération entre les membres d'équipage et les observateurs.